

ASSURANCE-VOYAGE – SOMMAIRE
Fournie par American Bankers Compagnie d'Assurance Générale de la Floride

Couverture d'assurance fournie avec la carte Visa* Affaires TD^{MD} Aéroplan^{MD} :

Assurance contre le vol dans un hôtel ou motel

Ce sommaire contient des informations importantes

Ce sommaire a pour but de fournir un aperçu des caractéristiques et des avantages de la couverture d'assurance (« Couverture ») fournie avec la carte Visa Affaires TD Aéroplan.

ASSUREUR



American Bankers Compagnie d'Assurance Générale de la Floride*

**Exploitée au Canada sous la dénomination sociale Assurant®†*

5000, rue Yonge, bureau 2000

Toronto (Ontario) M2N 7E9

Tél. : 1-800-859-0694

Numéro de client de l'assureur auprès de l'Autorité des marchés financiers : 2000979997

Site Web de l'Autorité des marchés financiers : lautorite.qc.ca

TITULAIRE DE LA POLICE/DISTRIBUTEUR



La Banque Toronto-Dominion

P.O. Box 1, TD Centre

Toronto (Ontario) M5K 1A2

Qui est admissible à cette Couverture?

L'emprunteur qui a fait la demande du compte de carte Visa Affaires TD Aéroplan.

Qui est assuré au titre de la Couverture?

Titulaire de compte (« vous », « votre » et « vos ») qui est une personne physique résidant au Canada et dont le nom apparaît sur la carte Visa Affaires TD Aéroplan.

De plus, lorsqu'ils voyagent avec le titulaire de compte, le conjoint, les enfants à charge et les parents résidant avec le titulaire de compte sont également assurés.

Quel est le coût de la Couverture?

Des frais annuels sont facturés pour la carte Visa Affaires TD Aéroplan par le fournisseur de la carte. Aucuns frais additionnels ne seront facturés pour la couverture d'assurance fournie avec la carte Visa Affaires TD Aéroplan.

À quoi sert la Couverture?

Cette Couverture est un produit d'assurance collective qui couvre les sinistres occasionnés par les événements soudains et imprévisibles (veuillez consulter l'attestation d'assurance pour connaître tous les détails) :

* Marque de commerce détenue par Visa International Service Association, utilisée sous licence.

†Assurant est une marque de commerce déposée de Assurant, Inc.

^{MD}Le logo et les autres marques de commerce TD sont la propriété de la Banque Toronto-Dominion ou de ses filiales.

Toutes les marques de commerce appartiennent à leurs propriétaires respectifs.

	Admissibilité	Indemnités**	Exclusions/Restrictions
Assurance contre le vol dans un hôtel ou motel (uniquement au Canada et aux États-Unis)	<p>Lorsque vous effectuez une réservation dans un hôtel ou motel :</p> <p>(1) vous devez <u>porter</u> à votre carte Visa Affaires TD Aéroplan au moins 75 % du montant total du séjour à l'hôtel ou au motel et/ou utiliser vos points de récompenses Aéroplan pour acquitter ce montant; et</p> <p>(2) <u>pendant</u> la période de couverture :</p> <p>(a) les effets personnels d'une personne assurée sont volés de la chambre d'hôtel ou de motel avec preuve d'entrée par effraction;</p> <p>(b) les autorités policières ou les autres compétences sont avisées immédiatement.</p>	<p>Remboursement du coût de la majorité des effets personnels</p> <p>Montant maximal : 2 500 \$ par événement pour toutes les personnes assurées</p>	<p><u>Ne sont pas couverts :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> un vol ayant lieu dans une résidence privée dont la location est offerte par l'intermédiaire d'un service en ligne les articles tels que l'argent, les chèques de voyage, les billets ou les autres documents

** Les indemnités sont en complément de toute autre assurance, indemnisation, garantie ou couverture valable applicable ou tout autre régime de remboursement en vertu desquels vous êtes couvert.

Comment puis-je présenter une demande de règlement?

Immédiatement après avoir pris connaissance d'un sinistre ou d'un événement pouvant donner lieu à un sinistre en vertu de la Couverture, avisez l'assureur. On vous enverra un formulaire de demande de règlement.

Les indemnités seront versées à la réception d'une preuve de sinistre écrite complète pourvu que l'avis de sinistre soit fourni au plus tard 90 jours après la date du sinistre et que la preuve du sinistre soit fournie au plus tard 1 an après la date du sinistre. Dans le cas où votre demande de règlement est refusée, vous aurez 3 ans pour intenter une poursuite judiciaire.

Comment les indemnités sont-elles versées?

Les indemnités vous sont directement versées.

Que dois-je faire si j'ai une plainte?

Pour connaître la marche à suivre pour présenter une plainte, vous pouvez communiquer avec l'assureur en composant le **1-800-859-0694** ou en visitant son site Web à l'adresse : www.assurant.ca/fr-ca/traitement-des-plaintes

Quand la Couverture prend-elle fin?

La Couverture prend fin automatiquement dès que la police est résiliée, que votre compte de carte de crédit est annulé ou fermé, que vos privilèges de crédit sont suspendus ou révoqués ou que vous cessez d'être admissible à la Couverture.

Puis-je annuler la Couverture?

À tout moment, si vous ne voulez pas la couverture d'assurance, vous pouvez décider de ne pas l'utiliser ou de communiquer avec votre fournisseur de carte de crédit pour obtenir une carte de crédit avec d'autres couvertures.

D'autres questions?

Les modalités intégrales de la Couverture sont énoncées dans l'attestation d'assurance disponible en ligne à : Cardbenefits.assurant.com/docs/default-source/TD/TD_AeroplanBusiness_Cert.pdf

TRAVEL INSURANCE SUMMARY
Provided by American Bankers Insurance Company of Florida

Insurance Coverage provided with TD® Aeroplan® Visa Business Credit Card:*
Hotel/Motel Burglary Insurance

This Summary Contains Important Information

The Summary within is meant to provide an overview of the features and benefits of the insurance coverage (“Coverage”) provided with your TD Aeroplan Visa Business Card.

INSURER



American Bankers Insurance Company of Florida*
***Carries on business in Canada under the trade name Assurant®†**
5000 Yonge Street, Suite 2000
Toronto, Ontario M2N 7E9
Phone: 1-800-859-0694

Client number of the insurer with the Autorité des marchés financiers: 2000979997
Website of the Autorité des marchés financiers: lautorite.qc.ca

POLICYHOLDER/DISTRIBUTOR



The Toronto-Dominion Bank
P.O. Box 1 TD Centre
Toronto, Ontario M5K 1A2

Who qualifies for this Coverage?

The borrower who requested the TD Aeroplan Visa Business Card account.

Who is insured under this Coverage?

Any account holder (“you” and “your”): who is a natural person, residing in Canada and whose name is on the TD Aeroplan Visa Business Card.

In addition, when travelling with the account holder, the spouse, dependent children, and parents residing with the account holder are also insured.

What is the cost of this Coverage?

Your TD Aeroplan Visa Business Card has an annual fee charged by your credit card provider. No additional fee will be charged for the insurance coverage provided with the TD Aeroplan Visa Business Card.

What is this Coverage?

This Coverage is a group insurance product covering losses arising from sudden and unforeseeable events (please see the certificate of insurance for full details):

* Trademark of Visa International Service Association; Used under license.

†Assurant is a registered trademark of Assurant, Inc.

© The TD logo and other TD trademarks are the property of The Toronto-Dominion Bank or its subsidiaries.

All trade-marks are the property of their respective owners.

	Eligibility	Benefits**	Exclusions/Limitations
Hotel/Motel Burglary Insurance (in Canada and USA only)	<p>When you make a reservation in a hotel/motel, you must:</p> <p>(1) <u>charge</u> at least 75% of total cost of the hotel/motel room to your TD Aeroplan Visa Business Card and/or use your Aeroplan Points; and</p> <p>(2) <u>during</u> the coverage period:</p> <p>(a) the personal property of an insured person is stolen from a hotel/motel room where there is evidence of forceful entry;</p> <p>(b) the police or authorities having jurisdiction are notified immediately.</p>	<p>Reimbursement cost of most items of personal property</p> <p>Maximum: \$2,500 per occurrence for all insured persons</p>	<p>It does not cover:</p> <ul style="list-style-type: none"> • theft occurring in a privately-owned residence offered for rental through an online service. • items such as cash, travellers cheques, tickets or any other documents.

** Benefits are in excess of all other applicable valid insurance, indemnity, warranty, protection and any other reimbursement plans under which you are covered.

How can I submit a claim?

Immediately after a loss or an occurrence, which may lead to a covered claim under the Coverage, notify the insurer. You will then be sent a claim form.

Benefits will be paid upon receipt of full written proof of loss, provided notice of loss is given no later than 90 days from the date of loss and full proof of loss is delivered no later than one year after the date of loss. If your claim is denied, you have three years to go to court.

How are the benefits paid?

The benefits are paid directly to you.

What if I have a complaint?

For information on how to have your complaint addressed, you can call the insurer at **1-800-859-0694** or visit their website at: <https://www.assurant.ca/customer-assistance>.

When does this Coverage end?

Your Coverage automatically ends when the policy is terminated, your credit card account is cancelled or closed, your credit privileges are suspended or revoked, or you cease to be eligible for Coverage.

Can I cancel the Coverage?

At any time, if you don't want the insurance coverage, you can decide not to use it or contact your credit card provider to apply for a different credit card with alternative insurance coverages.

Other details?

Complete terms and conditions of the Coverage are in the certificate of insurance available online: cardbenefits.assurant.com/docs/default-source/TD/TD_AeroplanBusiness_Cert.pdf